



# VOIX D'ESPOIR

Quelques mots sur les conditions de participation ...



## ORGANISATION

Le projet **Voix d'espoir** est organisé à l'initiative et sous la responsabilité du **LIONS CLUB Mouans- Sartoux, Pégomas, Val-de-Siagne (Lions Club MSP)** avec le soutien de la Ville de Pégomas, de Mathilde Bonjean Terendij et de The VoxX ainsi que des nombreux sponsors et partenaires.

La **Ville de Pégomas** met à disposition du projet les équipements nécessaires pour les répétitions et le concert.

**Mathilde Bonjean** intervient en tant que Cheffe de Choeur pour harmoniser les titres, diriger les choristes lors des répétitions et du concert.

**The VoxX** apporte bénévolement son savoir-faire et ses "outils" au Lions Club pour soutenir les actions de Voix d'espoir.

**Neuro-Mentor** accompagne bénévolement les choristes de Voix d'Espoir en leur fournissant des outils pour renforcer leur préparation.



## PARTICIPATION

L'inscription au projet du Lions Club MS se fait en ligne, au moyen d'un bulletin d'inscription mis en ligne sur le site The VoxX.

La contribution des choristes est fixée à 50 euros pour les adultes et 15 euros pour les mineurs (accompagnés d'un adulte).

Cette contribution correspond aux frais d'harmonisation, de partition et de direction. Elle doit être réglée en ligne, sur le site sécurisé Hello Asso.

Une fois l'inscription réalisée et le paiement effectué, chaque choriste reçoit un lien pour consulter et télécharger l'ensemble des documents nécessaires au projet:

- MP3 par voix
- Partitions
- Informations pratiques pour les répétitions et le concert.

## ANNULATION

Les participants peuvent annuler leur inscription jusqu'au samedi 30 novembre 2024 minuit avec remboursement intégral de la contribution versée (sauf demande à transformer la participation versée en don). A compter du 1er décembre, l'annulation de la participation est non remboursable (sauf certificat médical).